

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2021

---

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3971)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 148

présenté par  
M. Poulliat

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 1ER BIS AA, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.